

30 octobre 1873

DÉBATS DU SÉNAT DU CANADA

Le jeudi 30 octobre 1873

Son Honneur le Président ouvre la séance à trois heures de l'après-midi et concernant la question de la présentation de pétitions,

L'hon. M. McMASTER présente une pétition de la compagnie du chemin de fer du Grand-Occidental, demandant l'autorisation de construire un embranchement de chemin de fer d'un certain point sur ledit chemin de fer au ou près du village d'Allanborough, comté de Welland, jusqu'à un certain point sur le Canada Air line branch dudit chemin de fer, et certains autres pouvoirs, privilèges et avantages mentionnés dans sa pétition.

L'hon. M. RYAN présente une pétition de Charles J. Coursol et autres, de la cite de Montréal, demandant que soit passé un acte pour incorporer « la Société permanente de Construction royale ».

La motion sur l'adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, pour laquelle l'hon. M. Christie avait donné un préavis, relative aux documents concernant le chemin de fer du Pacifique canadien et l'abandon de la charte, reste inscrite au *Feuilleton* jusqu'à mardi.

L'hon. M. DICKEY, conformément à l'avis de motion qu'il avait présenté, demande « quand le gouvernement a l'intention de solliciter des soumissions pour la construction du canal de la baie Verte? ».

L'hon. M. CAMPBELL répond que le gouvernement le fera d'ici 15 jours. La commission des Travaux publics étudie actuellement le dernier rapport des ingénieurs et il croit savoir que l'étude sera terminée d'ici 15 jours.

L'hon. M. CAMPBELL se relève et dit que l'ordre du jour semble être épuisé et que plusieurs sénateurs seraient contents si le Sénat ne se réunissait pas avant lundi soir. Par conséquent, il propose que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle reste ajournée jusqu'à lundi prochain à huit heures le soir.

L'hon. M. HAMILTON appuie la motion.

L'hon. M. LETELLIER de ST-JUST fait observer que l'honorable monsieur qui a proposé l'ajournement à lundi doit assumer l'entière responsabilité si jamais un problème survient entre-temps.

L'hon. M. CAMPBELL : Je suis responsable de répondre aux besoins des honorables sénateurs. La motion sur les comités permanents est maintenue jusqu'à lundi soir. Je propose que la Chambre s'ajourne maintenant.

La motion est adoptée et le Sénat s'ajourne à trois heures et vingt minutes de l'après-midi.